



Compte-rendu de la rencontre du 08 avril 2019 avec les Élus et Administratifs de Bures sur Yvette et le SIAHVY.

Participants	<p>Élus et Administratifs de Bures sur Yvette :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Jean-François Vigier, Maire de Bures sur Yvette, - Madame Anne Bodin, Maire-adjoint et Vice-Présidente du SIAHVY, - Monsieur Serris, Directeur des Services Techniques de Bures sur Yvette, - Madame Emmanuelle Robert, Cadre territorial. <p>SIAHVY :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur François Vivien, Directeur Général du SIAHVY. <p>VYF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Madame Danielle Farret, Monsieur André Loie, Madame Sylviane Vlachos. 	Lieu Mairie de Bures sur Yvette
---------------------	---	---

Objet de la rencontre :

Organisée par Monsieur Vigier suite à la demande de VYF, cette rencontre avait initialement pour but la restitution de l'audit d'observation réalisé par Suez à la demande du SIAHVY en Juillet et Août 2018 sur le réseau d'assainissement intercommunal du bassin versant du Vaularon.

Raisons : Débordements réguliers du réseau intercommunal des eaux usées lors de pluies intensives ou d'orages dans l'environnement et chez les particuliers ; et annonce de nouveaux branchements importants dans ce réseau sur les communes de Bures, Gometz le Châtel et Gif / Chevry risquant d'impacter encore plus le bassin versant.

Monsieur Vivien nous faisant part de la non finalisation de l'analyse des données transférées en décembre 2018 par SUEZ, cette restitution ne se fera que fin mai. Cette réunion a consisté à faire un point rapide de la situation à ce jour et d'identifier les éventuelles actions pouvant être faites dès maintenant au niveau de la commune.

La réunion s'est déroulée en deux temps ;

- Point de situation / exposé des motifs,
- Décisions d'actions.

Monsieur Vigier, empêché en début de réunion, a pu rejoindre cette rencontre pour la deuxième partie.

1) Point de situation / exposé des motifs.

Pour bien comprendre et pour mémoire deux types de réseaux existent sur nos communes sur le Bassin Versant du Vaularon comme sur celui de l'Yvette.

Sur le réseau d'eaux usées du Vaularon qui pose problème : l'Intercommunal du Vaularon est à la charge du SIAHVY et géré par le fermier Suez, les réseaux communaux sont à la charge des communes et gérés par SUEZ selon délégations dans les deux cas.

Rencontre :

Madame Anne Bodin initialise rapidement la réunion, et passe la parole à Monsieur Vivien pour le

point de la situation, complété par les informations et observations de VYF. Soit de façon synthétique les points suivants :

- Le rappel des bilans effectués en 2008 et 2012 selon les audits du SIAHVY et en 2015 dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) du bassin versant du Vaularon sur les trois communes. Ce qui s'est traduit par un programme d'actions selon 3 niveaux de priorités, établi de façon détaillé sur la base des résultats de l'étude par chacune des trois communes Bures, Gif/Chevry et Gometz-le-Châtel, selon un échéancier de cinq ans (programme 2016).
- Un constat : Gometz le Châtel a rempli ses obligations pour les priorités 1, il reste à accomplir les suivantes moins productrices d'Eaux Claires Permanentes Parasites et Météoriques (ECP-EM), Gif/Chevry a fait des travaux urgents sur la Rocade de Chevry mais il semble que des corrections restent à apporter. Gif souhaite finaliser les travaux de Belleville avant d'entreprendre le projet Chevry et par là, les problèmes communaux des réseaux d'assainissement sont restés inchangés.
- En l'absence des deux autres communes, Bures indique les principales réalisations faites, et notamment la politique de refonte totale des équipements de sous-sol toutes les fois qu'une rue est refaite. Un état des travaux réalisés va être fait, les réseaux sont anciens et beaucoup sont à corriger.
- Suite à l'inspection « caméra » qui a été faite, dont les mesures sont en cours d'analyse par le SIAHVY, un programme de travaux sera établi pour fin mai.
- Afin de mener à bien cette phase, Monsieur Vivien exprime le souhait de disposer de la part des Communes de l'état de ce qui a été fait, de façon à pouvoir élaborer un programme global permettant une hiérarchisation d'ensemble cohérente.
- Monsieur Vivien indique également que des possibilités de financement à très court terme existent en raison notamment du retard de certains programmes en cours.

Il s'en suit un échange entre les participants sur les points principaux suivants ;

- L'état des travaux réalisés au titre du programme d'actions : sans connaître précisément ce qui a été fait par chaque commune, Monsieur Vivien fait remarquer que le budget consacré par les Communes jusqu'alors semble très loin du montant de 780 000 euros par an exigé par la réalisation du programme global estimé à 5 400 000 euros (cadre du Contrat de Bassin).
- Une part importante de la discussion porte sur l'importance persistante des ECPP et M qui impactent non seulement les réseaux communaux, mais également les réseaux Intercommunaux, et dont il est inutile de rappeler l'impact en cas d'orage brutal comme cela a encore été le cas en 2016 et 2018 mais aussi lors d'événements moins importants. Il semble clairement qu'il y a un nombre important de branchements d'eau claire dans le réseau EU, et que cette situation semble difficile à faire évoluer. Quid des actions faites ? Qu'est il proposé pour faire avancer ce dossier ? (conformément à l'article L. 1331-1 du code de la santé publique).
- VYF réagit sur le fait que le réseau intercommunal n'aurait pas d'autre problème que les eaux claires parasites et météoriques. VYF souligne que c'est un réseau très ancien, dont le tracé sinueux, passant dans le Bassin des Grands Prés et sous le Vaularon à plusieurs endroits, avec des angles droits, aurait mérité que l'on se pose la question de sa refonte. (Remarque sous réserve du résultat de l'audit du SIAHVY).

VYF fait valoir l'importance des constructions en cours ou prévues dans les années à courts termes qui rend la situation encore plus préoccupante : **Bures** : Continental Foncier : 22 logements, Optométrie : 210 logements, Avenue des Violettes : 12 logements, Projet Gambetta : 32 , rue Pasteur 11, plus les constructions indépendantes. **Gometz le Châtel** : 12 logements locatifs rue des Coquelicots. 20 logements locatifs, une boulangerie et une maison médicale aux Hauts de Vignes, 9 logements, au n°14 route de Chartres, plus les constructions indépendantes. **Chevry** : 55 logements. Tout cela devant se déverser dans le même réseau Intercommunal du Vaularon qui déborde déjà actuellement à chaque pluie importante ou lors

d'orage. Il en résulte une impossibilité de se servir du réseau : pour la vie quotidienne incluant l'utilisation des toilettes pendant la période de mise en charge des réseaux. Beaucoup de maisons sont équipées selon le Règlement Sanitaire Type Départemental de clapets anti-retour et ce phénomène touche régulièrement de plus en plus de propriétés.

2) Décisions d'actions

Monsieur Vigier réaffirme la priorité qu'il a toujours accordée à ce sujet, se référant aux actions déjà faites et à la refonte systématique des réseaux souterrains lors de la refonte d'une chaussée au sein de la ville.

Après discussion sur ce qui peut être fait ou accéléré immédiatement, Monsieur Vigier décide des actions suivantes :

- Lancement immédiat des travaux de chemisage, lesquels ne nécessitent pas l'ouverture de la chaussée : demande à Monsieur Serris d'identifier les endroits concernés (à priori 3 secteurs ont été repérés (dont Montjay, chemin des Plombs et Rue Kleber) reste à définir quelle quantité d'eau sera supprimée par cette correction, d'autres planifications à voie ouverte se feront selon le budget donc beaucoup plus lentement.
- Un emprunt sera proposé au CM de juin sur le budget assainissement qui ne comporte pas de dette à ce jour, information a été donnée au Conseil municipale du 8 avril.
- Demande à Anne Bodin de planifier une nouvelle réunion avec cette fois les représentants de de Communes de Gif et Gometz le Châtel.

Pour mémoire : les demandes du SIAHVY aux trois communes sur leur situation du programme 2016 par contacts directs, et bien entendu la restitution de l'audit SIAHVY à planifier.

Conclusion de VYF

VYF remercie Monsieur Vigier et Monsieur Vivien et tous les membres présents à cette rencontre mais **demande un report de branchements nouveaux dans ce réseau tant que les corrections efficaces n'ont pas été faites (VYF précise qu'elle n'est pas et n'a pas à être contre toute nouvelle construction, mais qu'il convient de prendre les mesures nécessaires, cf document en annexe, montrant que ce problème n'est pas récent).**

Les habitants des fonds de vallée se sentent oubliés alors qu'ils réclament depuis tant d'années des aménagements, sont-ils les exclus du bassin versant, l'annonce d'un tel déploiement de constructions sans aménagement préalable est une incompréhension pour eux et pour l'environnement.

Or « Selon la circulaire explicative du 8 décembre 2006 **relative à la mise en conformité de la collecte et du traitement des eaux usées des communes soumises aux échéances des 31 décembre 1998, 2000 et 2005 en application de la directive n° 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines, il est précisé : « Nous vous demandons de veiller à ce que l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux secteurs ne puisse intervenir alors que la collecte et le traitement des eaux usées qui en seraient issues ne pourraient pas être effectués dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur et si l'urbanisation n'est pas accompagnée par la programmation des travaux et actions nécessaires à la mise en conformité des équipements de collecte et de traitement situés à l'aval de ces secteurs. Pour ce faire, vous agirez notamment sur le fondement des articles L. 121-1, L. 123-1 et R. 123-9 du code de l'urbanisme »**

Une obligation de résultat est imposée dans ce texte et VYF demande que les règlements soient appliqués en ce domaine afin de répondre à la Prévention et à l'Hygiène de base et demande la correction des dysfonctionnements du réseau d'assainissement avant de procéder à de nouveaux ajouts, comme l'indique la Loi et le bon sens.

Annexe

Lettre de Monsieur Yves Tavernier d'octobre 1984 en visite à Bures Chevry après une inondation.

Par respect pour l'identité des personnes présentes lors de cette rencontre, la photo a été enlevée de la lettre.

La lettre de Yves Tavernier (Député de la 4^e Circonscription de l'Essonne)
n° 2 octobre 1984.

la lettre de Yves Tavernier

P 12

BURES, GIF, GOMETZ

Rû de Frileuse : ça déborde !

Dans le quartier situé à l'intersection de **Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel**, les sous-sol de certaines maisons montrent les traces des inondations dues aux débordements d'eaux pluviales et d'eaux usées. Ces inondations sont supportées à chaque grosse précipitation **depuis la construction sur le plateau de la Z.A.C. de Chevry II.**

Régulièrement, au moment des grandes pluies, **le rû de Frileuse** gonfle, se transforme en torrent et déborde dans les caves et les garages des riverains... Le

collecteur d'eaux usées qui descend parallèlement au rû se met en charge, soulève les plaques de fonte des regards et déborde dans les sous-sol des maisons avoisinantes...

Le 20 avril dernier, **Yves Tavernier** et les représentants des riverains du rû de Frileuse (Association des amis de Frileuse et Association du lotissement Paris-Chevreuse) rencontraient la presse sur le terrain.

En effet, **depuis des années**, ces deux associations ont alerté les élus locaux, les pouvoirs publics. En vain. **Leur situa-**

tion n'a pas évolué.

Les causes de ces dérèglements concernant les eaux usées sont données dans un rapport établi par un **laboratoire officiel** à la demande de la Municipalité de Gif-sur-Yvette. **Des branchements illicites** d'eaux pluviales (gouttières, drains), **des apports permanents** (infiltrations) ou **pseudo-permanents** (raccordements de drains de jardins ou de terres agricoles) **dans le collecteur d'eaux usées de Chevry sont responsables de ces arrivées excessives.**

Les apports « permanents ou pseudo-permanents » sont importants à Chevry II puisqu'ils varient entre 84 et 327 % du volume théorique corrigé des eaux usées (1). Ces apports sont tellement diffus que l'ensemble du réseau de Chevry est concerné et qu'une réhabilitation n'est pas possible. Du moins dans des conditions raisonnables de coût (2).

Pour améliorer la situation, reste la mise en conformité des captages d'eaux pluviales (gouttières, etc.), raccordées à tort au réseau d'eaux usées. Les mesures effectuées par le laboratoire attribuent près de la moitié de ces apports illicites à Chevry II, l'autre moitié à Gometz-le-Châtel et Bures-sur-Yvette.

L'élimination de ces apports serait sans doute une solution à la mise en charge

du réseau d'eaux usées, mais cela risque d'accroître davantage l'écoulement des eaux pluviales par le rû.

La Frileuse est canalisée à l'aide de buses de 600 mm de diamètre dans une partie de son parcours longeant l'avenue de la Hacquinière et dans sa partie basse jusqu'au « Vaularon ».

Construit dans les années 58-60, ce réseau a parfaitement absorbé les eaux produites par les plus grandes précipitations et aucun des quartiers traversés par le rû n'avait eu à souffrir d'inondation.

La construction de Chevry II a augmenté, naturellement, le ruissellement des eaux. La capacité des buses qui canalisait le rû n'était plus suffisante pour supporter un afflux d'eaux pluviales supplémentaires.

« La solution est donc,

soit de refaire le réseau pour lui permettre d'absorber le nouveau débit du rû, en période de crue (dans ce cas qui paiera ?), soit de réguler la descente des eaux de ruissellement par le bassin de retenue du « Bois carré », de n'autoriser que le débit supportable par le réseau. »

Yves Tavernier a demandé à M. le Commissaire adjoint de la République de bien vouloir réunir toutes les parties concernées : municipalités, pouvoirs publics et les deux associations, afin de trouver, au plus tôt, les solutions rapides permettant de remédier à cette situation intolérable.

(1) De 0,8 à 3 fois la quantité moyenne des eaux usées.

(2) Rapport n° 12074 du 19 avril 1983; Laboratoire régional de l'ouest parisien.